

PROJET PEDAGOGIQUE ECOLE DES SPORTS

L'école des sports est une initiative de la commune de Landéda à destination des enfants âgés de 4 à 9 ans. Elle est organisée par le service Enfance Jeunesse et est encadrée par l'éducateur sportif Territorial diplômé d'Etat. La vocation de cette école est d'initier, d'éduquer et de transmettre le goût et les valeurs du sport telles que l'effort, le respect, la coopération...

Proposée sur différents créneaux sur la journée du mercredi, l'approche de l'école des sports se limite à l'initiation et à la découverte, mais ne prépare en aucun cas à la compétition. Elle n'entre pas en concurrence avec les associations de la commune, elle en est complémentaire. Elle a pour objectif de développer de manière ludique les différentes capacités (motrices, cognitives, affectives...) des enfants au travers d'activités sportives.

Son fonctionnement permet à l'enfant de s'essayer à différents domaines afin de trouver le sport le plus adapté à ses envies et ses capacités. En effet, l'enfant découvrira un maximum d'activités différentes au cours d'une même année scolaire. L'école des sports est une « passerelle » vers le milieu associatif local.

a) Adopter un comportement général qui soit en conformité avec les objectifs pédagogiques de l'action :

- Hygiène personnelle, tenue vestimentaire, vocabulaire, attitude
- Être à tout moment un exemple pour les enfants
- Ne jamais se retrouver dans une situation équivoque ou pouvant prêter à controverses
- Être toujours positionné en tant qu'adulte responsable et référent

b) Garder à l'esprit la continuité de l'action éducative en toutes circonstances :

- Être à l'écoute de chaque enfant
- Respecter les différences physiques, sociales, ethniques
- Définir « les commandements du bon sportif », le règlement intérieur, les présenter aux enfants, les expliquer, les faire respecter

c) Instaurer un réel travail d'équipe :

- Elaboration des projets pédagogiques des différentes actions
- Réunions de préparation, réunions de bilan et d'évaluation des actions

d) Mise en place et signature d'un règlement intérieur :

- A destination des familles, des jeunes usagers (responsabilise l'enfant) et du personnel encadrant

Le dispositif « école des sports » n'est pas de sensibiliser les enfants à un sport en particulier, mais de les aider à développer leurs capacités physiques en leur donnant accès à différentes pratiques sportives adaptées à leur âge. La participation à ces activités a pour objectif avant tout de :

Répondre aux besoins des parents sur le retour de la semaine à 4 jours

Favoriser l'accès à la pratique sportive au plus grand nombre et à tous les niveaux (mixité, lutter contre la sédentarisation)

Développer les capacités / aptitudes des enfants motrices au travers de la pratique sportive

Amener les enfants vers les associations sportives

Intégrer le sport comme un outil d'éducation et de citoyenneté (développer l'autonomie, la responsabilité et la solidarité)

Prévenir / éduquer sur le sport santé et bien être



- Passer du monde imaginaire à la découverte de ses possibilités motrices et de son entourage (moi, l'autre)
- Savoir passer d'un jeu imaginaire à un jeu de règles simples
- Apprendre à coopérer avec les autres



- Pratiquer des activités en tenant compte des autres
- Acquérir le sens des règles pour favoriser son insertion dans le groupe
- Dominer ses appréhensions et exprimer ses sentiments



- Affiner sa coordination et ses habiletés avec lucidité et vitesse
- Affirmer ses capacités
- Maîtriser son corps dans l'espace et acquérir une meilleure efficacité dans le geste